

Messagerie : badminton.casson@lasposte.net

Site Internet : badminton-de-casson.fr



Badminton Casson

Numéro FFBaD
PL .44.10.362

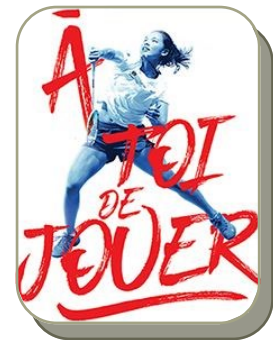
Règlement intérieur



Le badminton de Casson a pour but de favoriser la pratique sportive du badminton, la formation et le perfectionnement des joueurs et des animateurs, la promotion et la valorisation de ce sport dans la commune de Casson, dans un esprit sportif et ludique. Elle veillera à ce que ce sport se déroule dans le respect d'autrui, de la collectivité et du savoir-vivre. Elle privilégiera la détente à la compétition.

Force obligatoire

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.



Si je respecte le règlement, j'aurai la reconnaissance de tous.



Co-Présidentes

**Sophie JAUNASSE
Ysaline ROLAND**



REGLEMENT INTERIEUR

- **RAPPEL DE L'OBJET**

- **GENERALITES**

- **ADHESIONS ET COTISATIONS**
- **ASSURANCE DU CLUB**
- **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- **ESSAI AVANT INSCRIPTION**
- **INSCRIPTION**
- **AFFILIATION ET ASSURANCE**
- **LIMITE DE RESPONSABILITE**
- **UTILISATION DE LA SALLE DES SPORTS**
- **EQUIPEMENT**
- **CRENEAUX HORAIRES**
 - ◆ **CRENEAUX SAISON**
 - ◆
- **VACANCES SCOLAIRES**
- **ENCADREMENT MINEURS**
- **ESPACE CONVIVIALITE**
- **PERSONNES ETRANGERES AU CLUB**
- **SANCTIONS**
- **COMMUNICATION**
- **DROIT A L'IMAGE**
- **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**
- **SAVOIR-VIVRE**
- **ANIMATION**
- **BENEVOLAT**
- **MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**
- **APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**
- **APPLICATION REGLEMENT INTERIEUR LOCAUX COMMUNE CASSON**
- **FIN DE SAISON**
- **LES RENDEZ-VOUS IE LA SAISON**
- **LES ANNEXES**

RAPPEL DE L'OBJET

Le règlement intérieur s'applique indistinctement à l'ensemble des membres actifs, des adhérents, utilisateurs, invités, etc....que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée.

GENERALITES

Le club de badminton étant affilié depuis sa création (6 avril 2010) sous le nom ASC.BADMINTON à la Fédération Française de Badminton sous le numéro **PL .44.10.362**, s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la Fédération (FFBaD) ainsi qu'à ceux de la Ligue Pays de la Loire et du Comité Départemental (Codep44). En Juin 2012, le badminton sort de l'ASC pour devenir un club autonome sous le nom « Badminton de Casson ».

La déclaration de création du badminton de Casson a été validée le 5 Juin 2012 en sous-préfecture de Châteaubriant sous le numéro W441001394. Parution au Journal officiel sous le numéro 20120024 du 16 Juin 2012. Le 30 Octobre 2012 le Préfet de Loire Atlantique a procédé, par arrêté, à l'agrément du badminton de Casson' (**Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département**) « 44 » 'Loire Atlantique' sous le numéro : **44 S 1763**.

Les statuts évoluent suivant les besoins. La dernière modification au 9 Juillet 2019 pour la prise en compte de la gestion de Présidence (Président et Co-présidents) lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARRETE : L'agrément prévu par l'article R 121 – 2 du code du sport est accordé à l'association dont le nom suit pour la pratique des activités physiques et sportives : Badminton de Casson, Rue des Ardillaux – 44 390 CASSON

Chaque **adhérent licencié est soumis aux règles mises en place par la Fédération**, ainsi que toutes les catégories pratiquant le badminton à Casson, que ce soit en jeunes, loisir et compétition. Cependant, le Badminton de Casson a ses particularités et ses obligations, qui justifient un règlement intérieur.

ASSURANCE DU CLUB—AIAC

Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, société de courtage d'assurances – 14 rue de Clichy – 75009 Paris, certifie que la Fédération Française de Badminton – 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex., a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la compagnie GENERALI sous le numéro AN987 507, ce tant pour son propre compte que pour celui des clubs affiliés, et notamment :Badminton de Casson, affilié auprès de la Fédération Française de Badminton sous le numéro : PDLL.44.10.362

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du badminton de Casson est assuré par **des bénévoles (voir chapitre)**, dont certains ont été élus (se sont dévoués) pour trois ans. Le Conseil d'Administration se réunit tous les deux mois à 20 h 30 de Septembre à Juin.

Le Conseil d'Administration :

Fonction	Nom	Prénom
Présidents	JAUNASSE	Sophie
Co-Président	ROLAND	Ysaline
Vice-président	LAZAREFF	Vincent
Secrétaire	PONDARD	Mickaël
Secrétaires-adjoints	SALMON	Joël
Trésorier	LOPES	Frédéric
Trésorier-Adjoint	ALLAIN	William
Membre (s)	CADET	Nolwen
	CAVALIER	Florent
	DURANT	Sébastien
	FORGET	Anthony
	EON	Vincent
	BERTHELE	Olivier
	MARTIN	Philippe



Au niveau des commissions : (Evènementiel)

Céline Donné, Jean François Raitière, Yannick Ledroit, Stéphane Lemétay,

ADHESIONS ET COTISATIONS

Chaque membre du badminton de Casson devra avoir payé son droit d'entrée et sa licence. Tout membre n'étant pas à jour de ses cotisations, ne pourra utiliser les créneaux attribués au badminton de Casson dans la salle des sports. Les créneaux seront communiqués à l'ensemble des adhérents, dès leur validation par la Mairie.

Les différents tarifs seront proposés à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle (Mai, Juin), une fois que les sommes destinées aux différents organismes de tutelle auront été communiquées, soit courant juin. Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive.

Tarif

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019 -2022	2022-2023
MINI BAD	42 €	43 €	44 €	45 €	55 €
POUSSINS/MINIMES	69 €	70 €	72 €	75 €	85 €
CADETS/JUNIORS	69 €	80 €	82 €	85 €	85 €
ADULTES	79 €	80 €	82 €	85 €	95 €

Une « Remise Famille 10% » est accordée à partir de la troisième licence pour toute souscription pour le même foyer.

ESSAI AVANT INSCRIPTION

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du badminton le pourra sur autorisation d'un responsable et en remplissant la fiche d'inscription "joueur à l'essai". Une, voire deux séances peuvent être accordées. Au-delà de trois séances, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique dans les créneaux du club, et sous réserve de disponibilité du créneau choisi.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions sont prises lors des journées d'inscriptions et du forum des associations. Le dossier d'inscription qui est remis comprend un bulletin d'inscription et le règlement intérieur (envoyé par mail), lequel sera conservé par l'adhérent. Le dossier complet doit être rendu dans le mois qui suit sa distribution, et doit nécessairement comprendre :

- **La fiche d'inscription complétée et signée.**
- **Le certificat médical.** Il est ***obligatoire*** pour tous.

Aucune adhésion ne pourra être validée sans le Questionnaire de santé

« QS – SPORT Mineurs ou Adultes » ou le certificat médical approprié.

INSCRIPTIONS - CERFA 15699 QS-SPORT

Le formulaire ci-dessous est le questionnaire de santé à remplir pour faire renouveler votre licence de sport lors de la saison. Il s'agit du formulaire Cerfa 15699 de renouvellement de licence d'une fédération sportive. Il suffit de remplir et remettre ce formulaire pour obtenir votre licence dès lors que votre certificat médical date de moins de 3 ans. Toutefois, si vous répondez "oui" à l'une des questions figurant dans ce formulaire, vous devrez refaire faire un certificat médical.

Badminton de Casson
Plus qu'un club, un état d'esprit!

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Badminton de Casson
Plus qu'un club, un état d'esprit!

Questionnaire de santé « MINEUR »

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par un enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière

Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

INSCRIPTIONS - CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est obligatoire. Il doit comporter la mention spécifique : « **apte à la pratique du BADMINTON** » y compris en compétition ". Il a une validité de 3 ans.

L'inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet.

Compte tenu de la responsabilité engagée par le B.C., l'adhérent qui ne sera pas muni d'un certificat médical aura une tolérance de 15 jours pour se le procurer.

Passer ce délai, il ne sera pas autorisé à jouer tant qu'il n'aura pas fourni au club le dit document.



Important : Le club étant affilié à la **FFBaD**, l'ensemble des adhérents doit avoir une licence FFBaD conformément à l'article 2.1.3 des statuts de la Fédération.

Cotisation et inscription Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend : - le montant de la licence et assurance de la FFBaD. - le montant de la cotisation sportive annuelle. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

➤ **La cotisation, de préférence par chèque bancaire sera libellée à l'ordre du **BADMINTON de CASSON**.**

L'inscription implique, de fait, l'acceptation du règlement intérieur sans condition.

ADHESION EN COURS DE SAISON *Sous réserve de places disponibles sur le créneau souhaité*

- Inscription avant le 01/02 : l'intégralité de la cotisation FFBaD + Badminton de Casson est demandée
- Inscription à partir du 01/02 : les cotisations 100 % de la licence FFBaD et la moitié de la part section badminton.
Applicable uniquement sur la **première** adhésion au club.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Arrêt de l'activité pour convenance personnelle, si la demande de remboursement intervient :

Après la validation de la licence dans Poona à la FFBaD (avant ou après l'encaissement du chèque) : Le club conserve la cotisation FFBaD+BC.

La part de la section est remboursée (au **maximum** un mois après l'adhésion, jusqu'au 30 novembre de la saison sportive).

Avant validation de la licence dans Poona : le remboursement est réalisé dans son intégralité.

Arrêt de l'activité sur blessure La demande de remboursement pour cause de blessure n'est recevable que si l'arrêt est total et porte jusqu'à la fin de la saison. Elle devra être adressée par courrier au Président :

avant le 30 novembre de la saison sportive en cours : remboursement uniquement de la partie du club, Aucune déduction sur la partie de la Fédération*.

après le 30 novembre : il ne sera fait droit à aucune demande de remboursement, même partielle et quels qu'en soient les motifs (manque d'assiduité, blessure, congé maternité, mutation professionnelle, etc).

CAS DE BLESSURE OU MALADIE

La cotisation comprend une part directement reversée à la Fédération Française de Badminton pour le paiement de la licence et une part correspondant à la cotisation au Badminton de Casson

En cas de blessure ou maladie entraînant une inaptitude à la pratique du badminton pour une durée comprise entre 6 mois et 1 an, tout adhérent est en droit de demander, par lettre adressée au président du club et sur présentation d'un certificat médical, le remboursement de la part club. Il y a aucune déduction sur la partie FFBaD*.

Elles doivent être formulées par lettre adressée au président du club au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

***DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA Fédération Française de Badminton**

Le BC ne gère pas ce genre de requête. Le club conseil à l'adhérent de traiter cette demande en direct avec la FFBaD.

AFFILIATION ET ASSURANCE

Une fois l'inscription dûment remplie, la demande de licence sera demandée auprès de la Fédération Française de Badminton, ce qui entraîne la reconnaissance et le respect de ses statuts. Chaque adhérent recevra sa licence par mail de la FFBaD, ainsi que **4 numéros du Magazine de la Fédération Française de Badminton « 100 % BADMINTON »**. Tous les adhérents pourront prendre connaissance des différentes informations relatives au contrat d'assurance et de son niveau de garanties proposées par la Fédération Française de Badminton sur le site de la FFBaD.

DECLARATION SINISTRE

Lors d'un accident corporel, le licencié (ou le club) doit le déclarer auprès d'AIAC Courtage, **dans les 5 jours au plus tard**, à l'aide du formulaire de déclaration en ligne : [Je déclare mon accident en ligne](#). Sur le site de la FFBaD (ffbad.org)

LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité des dirigeants se limite aux horaires prévus par la section. Elle débute et se termine aux portes des locaux mis à la disposition du badminton de Casson.

Le badminton de Casson ne sera pas tenu responsable des vols ou dégradations causés sur les biens des participants, à ce propos, il est demandé aux adhérents de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

- Une autorisation parentale sera obligatoire pour permettre aux enfants de pratiquer le badminton, et chaque participant, adulte et enfant, devra présenter un certificat médical annuel.
- Les parents sont responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants. Aucun enfant ne sera déposé à la salle avant de s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable de la section.

Le badminton de Casson n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.

UTILISATION DE LA SALLE DES SPORTS

Conformément à la convention de mise à disposition de la salle, signée entre les représentants du badminton de Casson et la Mairie, chaque adhérent devra appliquer les consignes imposées par la convention.

- ⇒ l'entrée et la sortie des joueurs s'effectuent par le côté vestiaire (article 6 du règlement intérieur de la salle des sports de Casson du 26 janvier 2010.
- ⇒ l'usage de chaussures de sport, exclusivement réservées à la pratique du badminton dans la salle, aucune consommation de boisson et de nourriture, à l'exception de bouteille d'eau, n'est autorisée dans la salle et dans les vestiaires. Quiconque se présentera à la salle en état d'ébriété, ou avec un comportement pouvant nuire à autrui, s'en verra refuser l'accès.
- ⇒ au début de chaque créneau, le responsable à son arrivée doit constater l'état de la salle. Toute anomalie (dégradation ou dysfonctionnement) doit être signalée **impérativement** à la Mairie soit :
 - sur le cahier liaison (mettre votre : Nom, prénom, date, heure).
 - par messagerie au service technique st@casson.fr (dans le cas de situation urgente).
 - en contactant la municipalité avec le numéro de téléphone d'astreinte. (dans le cas de situation inquiétante)
- ⇒ en fin de chaque créneau, le responsable constate l'état de la salle et doit faire le nécessaire pour la restituer propre.
- ⇒ à chaque séance, une personne de l'encadrement (bureau ou entraîneurs) est responsable de l'ouverture et de la fermeture de la salle (signal d'alarme et contrôle de la fermeture des portes),

EQUIPEMENT

Aucun équipement n'est imposé sauf le port de baskets, à l'usage exclusif dans la salle. Chaque adhérent, en début de saison, doit posséder une raquette de badminton et une boîte de volants. Aucune tenue n'est obligatoire pour les entraînements, mais les membres qui feront de la compétition devront porter, en compétition, des tenues aux couleurs du club

Le badminton de Casson devra, dans la mesure de ses moyens, fournir un maillot pour chaque joueur ou joueuse inscrit en compétition, en sachant qu'une équipe doit être composée de 4 femmes et 4 hommes.

Le matériel (poteaux) est fourni par la Mairie, mais le badminton de Casson en est responsable, chaque membre devra l'utiliser en « bon père de famille ». Tout constat d'usure ou de défaut devra, **par mesure de sécurité**, être noté sur le cahier à disposition, afin que la Mairie puisse faire le nécessaire pour le remplacer au plus vite.

Les filets sont à disposition des joueurs. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement du matériel avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une longue durée de vie (éviter de marcher sur les volants, de détériorer les filets).

Le rangement de tout le matériel (hors poteaux) se fera dans les casiers prévus à cet effet dans le local matériel.

Le prêt de la raquette ne pourra se faire sur du long terme, il appartient à chaque joueur d'acquérir sa propre raquette, se rapprocher auprès des responsables matériel pour avoir des conseils.

Les volants

A tous les créneaux, le club fournit des volants en plastique destinés à l'ensemble des adhérents. Outre ce type de volant, les volants restent à la charge des adhérents.

Le club vend des volants en plume à tarif préférentiel, les adhérents désirant s'en procurer doivent le faire auprès du responsable créneau.

Volants en compétition

Le club fournit les volants plastiques aux adhérents non-classés et des volants plumes aux classés lors des tournois et championnats. Toutefois le Badminton de Casson se réserve le droit, au cours de la saison, de ne plus les fournir gracieusement (pour les tournois) en cas de difficultés de trésorerie et ceci après décision du comité directeur.

FORMATIONS.

Le club s'engage à donner tous les éléments sur les formations proposées par les instances sportives. Toutes les personnes souhaitant s'inscrire à des formations devront passer par le club.. Suivant le type de formation (MEF module d'entrée en formation), DAB, MT, SOC, DIJ, Arbitrage, etc), le bureau du club s'engage à étudier les possibilités de financement.

Les inscriptions à ces formations seront faites par le club.

REMBOURSEMENT.

Les frais liés aux trajets des différents évènements, que ce soit une formation, une compétition, une réunion, ou pour toute sorte de raison, ne sont pas remboursés par le club, à part cas particulier voté par le bureau.

Le club peut fournir un justificatif, sur demande, pour les frais dans les cas le justifiant (activité bénévole associative), afin de fournir à qui de droit, par exemple, reçu de don pour réduction d'impôt.

Dans ce cas, le bénévole doit établir une attestation de renonciation au remboursement et une note de frais, indiquant la date, l'objet, le lieu du déplacement et le nombre de kilomètres, ainsi que tous les justificatifs.

- L'abandon à l'association et le bénéfice de la réduction d'impôts conformément à ce qui est autorisé par l'administration fiscale¹. Cet abandon de créances s'assimile à un don. Les justificatifs sont remis au trésorier qui établit le reçu fiscal. (1 BOI-IR-RICI-250-20-20120912, 12 septembre 2012.)

CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux de mise à disposition sont définis une fois par an, au cours d'une réunion à la Mairie sous la responsabilité de l'adjoint chargé des sports. Ces créneaux seront communiqués aux adhérents chaque année.

Si, à certaines périodes, la pratique pour tous devient difficile, il sera envisagé la mise en place d'un planning d'utilisation de la salle, s'il n'est pas possible d'obtenir des créneaux supplémentaires. Ce planning sera mis en place par le Conseil d'Administration, avec ses contraintes.

Dans tous les cas de figures, la fermeture de la salle devra se faire dans les délais prévus par la Mairie, avec extinction des lumières et fermeture des portes 30 minutes après la fin de la séance, sauf si arrivée d'un autre utilisateur.

CRENEAUX SAISON

- Lundi 20 h 00-23 h 00 (Adultes)
- Mardi 19 h 30 23 h 00 Entraînement adultes
- Mardi 21 h 00-23 h 00 Compétition
- Mercredi 17 h 00-19 h 00 Enfants (Mini-bad) 4 à 11 ans
- Mercredi 19 h 00-20 h 30 Enfants, Jeunes 13 à 16 ans
- Vendredi 19 h 45-23 h 00 Entraînement adultes
- Dimanche 9 h 30 -13 h 00 Jeux libres

Pour des raisons de sécurité, de gestion sportive et de civisme, il est impératif de respecter les horaires

- **Occupation** : Le B.C. ne dispose que de quatre terrains. Par conséquent, lorsque l'affluence est importante et que des adhérents attendent au bord des terrains, privilégier le double au simple. N'enchaînez pas les matchs et permettez aux autres de profiter également des créneaux ! Faites plutôt des rencontres en un set afin de permettre à tous de jouer.

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes **sont systématiquement suspendues.**

Pour les adultes un aménagement est proposé selon :

- ◆ *L'accord des autorités*
- ◆ *L'accord du Conseil d'Administration du badminton*
- ◆ *Les disponibilités des responsables volontaires.*

ENCADREMENT MINEURS

Toute adhésion à un créneau jeune entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement. Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire sera immédiatement sanctionné par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement, décidé par le Président.

La responsabilité du badminton de Casson n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant au responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.

L'annulation d'un cours pour des raisons (Canicule, Maladie, etc sera annoncée soit (voir ci-dessous)

L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée soit :

- *par messagerie*
- *par le site internet du club, par les réseaux sociaux du club.*
- *par voie d'affiche sur le panneau extérieur à la salle des sports,*
⇒ **sauf en cas de force majeure.**

Le transport des joueurs mineurs pour les compétitions individuelles, tournois, stages, est assuré par les parents. En aucun cas le club s'occupe de l'organisation des transports.

Les parents ou représentant légal sont tenus de s'assurer de la présence d'un responsable ou de l'entraîneur à la salle de sports. Le club de badminton se dégage de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînement. (voir fiche Autorisation Parentale du badminton de Casson)

ENCADREMENT MINEURS ARTICLE L227

Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement. Les responsables du club s'engagent à vérifier que les personnes appelées à quelque titre que ce soit à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L-227-10 et L227-11 du code de l'action sociale et des familles.

CONTRÔLE HONORABILITE.

En application des articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

- Les éducateurs sportifs : toute fonction, exercée à titre bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- Toutes les personnes chargées de l'organisation générale de l'association élues au sein des instances dirigeantes de l'association par l'assemblée générale, ainsi que certains salariés de l'association

PERSONNES ETRANGERES

Si, en pratique l'utilisation des créneaux est exclusivement réservée aux membres du badminton de Casson, deux cas particuliers peuvent se présenter :

- Compétition inter-clubs :

Une fois par mois, l'engagement d'équipe(s) en compétition, peut amener à bloquer un ou plusieurs terrains sur les créneaux réservés, pour éviter les déceptions, un calendrier des compétitions sera affiché.

- Invitation d'ami(s) :

Il sera permis, à chaque participant, selon la disponibilité des créneaux, d'inviter une personne. Elle devra présenter une attestation d'assurance « Responsabilité civile » ou une licence, couvrant les risques de blessure et de détérioration des matériels. Prévenir un responsable du badminton de Casson, de la présence de cette personne, avant la venue de celle-ci. Tout abus, entraînant un refus.

SANCTIONS

Ce règlement est mis en place pour que chaque adhérent puisse trouver un moyen de passer de bons moments en pratiquant le badminton. Cela implique aussi, que chacun ou chacune respecte ces règles. Tout manquement aux principes de respect du lieu, du matériel (ou non rangement), des équipements et surtout des membres du badminton de Casson, pourra entraîner des sanctions. Celles-ci pouvant aller de la simple convocation, de la suspension temporaire au renvoi total de la section, sans aucun remboursement ou indemnité. Le bureau appliquera la sanction qui s'imposera à chaque situation, après avoir rencontré la ou les personnes concernées par l'incident.

COMMUNICATION

Les différentes activités du Badminton de Casson font l'objet d'informations communiquées par :

- .. adresse électronique (**badminton.casson@laposte.net**) ou sur le site du club **badminton-de-casson.fr ou sur la page Facebook Badminton Casson**
- .. affichage dans la salle des sports
- .. des documents remis en main propre.

Toutefois, l'information se doit aussi de circuler par chacun des membres adhérents du badminton.

COMPETITIONS—TOURNOIS

Les joueurs désirant être tenus informés des différents tournois reçus au club doivent s'inscrire en envoyant un mail à : **badminton.casson@laposte.net**.

Les frais d'inscription alloués chaque année par le club sont de 300 €.

Les frais de volants pour les tournois ne sont pas pris en charge par le club.

INSCRIPTIONS

Le club prend en charge les frais d'inscription des jeunes. Tout joueur souhaitant s'inscrire à une compétition après la date limite décidée par le responsable « tournois » devra effectuer et régler son inscription lui-même. Elle ne lui sera pas remboursée.

TOURNOIS.

*S'inscrire à un tournoi implique **d'y adhérer à 100%**.*

*Lorsque vous vous inscrivez ou le club vous inscrit, vous devez vous conformer aux horaires qui vous seront donnés (convocation), en cas de retard vous risquez une disqualification, une sanction disciplinaire définie par le règlement fédéral pouvant aller **jusqu'à deux mois d'interdiction de jouer en compétition**, une amende qui sera à votre charge.*

Une fois inscrit, seule une attestation des parents, de votre employeur, ou un arrêt de travail communiqué dans un délai de 48 H après la compétition vous permettra de ne pas être sanctionné.

Si vous avez un empêchement avant la compétition il faudra tout mettre en œuvre pour joindre le club organisateur pour lui permettre de pallier à votre retard ou absence.

Vous devez vous munir d'une tenue adaptée à la pratique de la compétition, à savoir : short, tee-shirt, chaussures de salle, de raquette et de volants en nombre suffisant pour la durée de la compétition.

DROIT A L'IMAGE

Toute personne dont la photo apparaît sur une revue ou sur le site du badminton bénéficie du droit de retrait de l'image. Vous pouvez demander le retrait d'une photographie de vous ou de l'un de vos enfants, où vous figurez dans le cadre des activités du badminton sur simple demande par mail sur la messagerie du club.

Chaque joueur licencié au club cède de fait son droit à l'image et ne s'oppose pas à l'utilisation de toute photo prise sur le plateau sportif, en compétition ou lors des manifestations organisées par le BC, en vue de promouvoir la pratique du badminton au sein du club et l'image du club.

Le BC n'est pas responsable de la prise de vues par un membre extérieur de l'association et à l'insu des personnes.

Si un joueur, ses parents, ou son responsable légal refuse cet alinéa, et s'oppose à l'utilisation d'une photographie, il doit adresser impérativement sa demande au secrétariat du club par messagerie. L'adhérent à un mois après son adhésion pour effectuer impérativement sa demande. Le club s'engage à renvoyer un mail de prise en compte et de validation de la demande.

ANNULATION CRENEAU

Le Badminton de Casson se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un créneau en cas d'empêchement (mauvaises conditions météorologiques 'Neige, Verglas, Canicule', raison de la situation sanitaire, salle non disponible, matchs de championnat, ou animations du club) ou lorsque le nombre d'inscrits se révèle trop faible pour justifier le maintien du créneau. Les changements seront annoncés par e-mail sur le site internet et sur panneau de la salle.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Considérant le code du sport - titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

- Article L232-10-3 : *"Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôles prévues par le présent titre"*

-Article L232-12 : *" Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L232-11 et qui sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins."*

SAVOIR-VIVRE

Le badminton de Casson se doit d'être respectueux. C'est pourquoi je respecte :

- ◆ mes partenaires, par mon attitude, par mon langage
- ◆ les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaieté, loyauté et respect des autres, et à respecter l'éthique sportive d'une manière générale.

C'est pourquoi il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

ANIMATIONS

Les animations sont nécessaires pour la vie du badminton de Casson. Le Conseil d'Administration compte énormément sur ses adhérents pour des actions ponctuelles (ex : tournoi interne, soirées, etc.). La vie du badminton de Casson n'est pas l'affaire d'un Conseil d'Administration mais celle de l'ensemble de ses adhérents. Le Conseil d'Administration remercie toutes les personnes qui l'aident régulièrement dans toutes ses actions. Il compte sur vous pour la nouvelle saison. Merci à tous.

BENEVOLAT

Le BC en tant qu'association sportive a un fonctionnement reposant sur le bénévolat.

Les implications sont les suivantes :

- 1 -Les dirigeants élus et les membres des différentes commissions du BC sont à disposition des adhérents et parents de jeunes adhérents pour satisfaire à leurs demandes, sollicitations et attentes diverses. Il est toutefois demandé à ces derniers de faire preuve d'indulgence compte tenu du fait que les actions des dirigeants sont celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du club.
- 2 -Afin de soulager le travail des bénévoles et de favoriser la bonne marche du BC, les adhérents et parents de jeunes adhérents sont invités à s'impliquer dans les tâches courantes et à participer à la vie associative du club, et ce dans le but garantir le bon fonctionnement du club ainsi que le bon déroulement des événements organisés par le club.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statuts du club. Toute modification devra être validée en réunion du Conseil d'Administration.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président

ESPACE CONVIVIALITE

A l'entrée de la salle, un espace a été créé pour que tout le monde se retrouve à l'issue de la séance. Cet espace doit rester un endroit de détente et de rencontre. Le badminton de Casson dispose d'une réserve, pour y stocker boissons et confiseries. Les adhérents devront être vigilants pour que cet espace reste propre.

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Tous les membres du Conseil d'Administration sont habilités à faire respecter le présent règlement, ainsi que les responsables de créneaux.

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR LOCAUX MUNICIPAUX COMMUNE CASSON

Tous les membres du Conseil d'Administration s'engage à faire respecter le règlement intérieur version 2015 de la commune de Casson.

SOLIBAD

Le badminton de Casson est solidaire de cette association. Elle est en adéquation avec les valeurs du club, générosité, solidarité sont des qualités indispensables dans le sport que l'on doit appliquer dans la vie de tous les jours.

UN SMASH CONTRE L'AVC

Le badminton de Casson est solidaire de cette association. Elle est en adéquation avec les valeurs de notre club, générosité, solidarité qui sont des qualités indispensables dans le sport et que l'on doit appliquer dans la vie de tous les jours. Son unique but est de smasher l'AVC en récoltant des fonds pour aider la recherche médicale et accompagner les victimes et leurs aidants.

FRANCE CANCER

Le club s'engage dans la lutte contre le cancer en association avec France Cancer. Le but est de récolter des bouchons de liège via différents points de collecte.

FIN DE SAISON

La participation à l'Assemblée Générale est un moment important dans la vie du club. Cette rencontre annuelle permet de mieux connaître le club, ses objectifs et son bilan sportif et financier. C'est aussi le moment pour poser des questions, faire des propositions, etc.... La participation de chaque affilié est donc vivement recommandée.

Le présent règlement est disponible sur le site internet et à la salle des sports.

ACCEPTATION DU RGI DES ADHERENTS.

Après avoir adhéré au Badminton de Casson, l'adhérent doit prendre en compte le règlement intérieur du club via le site internet, du club ou demande par messagerie au club). Le silence de l'adhérent, au bout de 15 jours, vaut acceptation du règlement.



Fait à Casson



Annexes-1 :



badminton.casson@laposte.net - Site : <http://www.badminton-de-casson.fr>



Badminton Casson
Adresse : Salle des sports
Rue des Ardillaux – 44390 Casson



5 GRAMMES DE PLUMES, DES TONNES D'EMOTION

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :

Je soussigné(e), (Nom/Prénom père, mère ou tuteur)..... autorise les responsables de l'association du Badminton de Casson à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa sécurité et toutes mesures d'urgences médicales ou chirurgicales qui s'imposent en cas d'accident,

autorise mon enfant à être transporté par un tiers dans son véhicule dans le cadre des activités et manifestations auxquelles il est susceptible de participer au cours de la saison.

Je déclare décharger les responsables de l'association du Badminton de Casson de toute responsabilité en dehors du créneau d'entraînement pour lequel mon enfant est inscrit et dont je reconnais avoir eu dûment connaissance.

Je déclare décharger les responsables de l'association du Badminton de Casson de toute responsabilité dès lors que je (ou la personne venue déposer mon enfant) ne me suis pas assuré(e) :

- que la séance prévue a bien lieu avant d'y laisser mon enfant,
- de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable du Badminton Club de Casson sur le lieu d'entraînement avant d'y laisser mon enfant.

A la fin de l'entraînement :

- Je m'engage à récupérer mon enfant aux heures prévues.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul chez moi, et dégage les responsables de l'association du Badminton de Casson de toute responsabilité.

Fait à..... le.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexes-2 :



badminton.casson@laposte.net - Site : <http://www.badminton-de-casson.fr>



Badminton Casson

*Adresse : Salle des sports
Rue des Ardillaux – 44390 Casson*



5 GRAMMES DE PLUMES, DES TONNES D'EMOTION

DECHARGE RESPONSABILITE DE TRANSPORT DE JEUNE

Je soussigné M. ou Me

Demeurant

Tel portable :

Tel fixe :

Agissant en tant que : **Père Mère Tuteur**

De l'enfant :

Déclare décharger toute personne susceptible de transporter mon enfant avec son véhicule personnel dans le cadre des pratiques d'activités sportives du club :

Badminton de Casson

Salle des Sports—Rue des Ardillaux

44390 Casson

Cette décharge est valable pour la saison : 20.. / 20..

Fait à..... le.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »